

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



## VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE D'INSTALLATION DU SAMEDI 21 MARS 2026.

**Présents :** GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, ETIENNE Jérémy, GAIR Laurence, KHALOUA Madani, LONY Eva, MEDJOUB Farid, HUSSON Chloé, LAURENT Pierre, PERALTA SUAREZ Mari, FOLLIOT Pascal, BRUSSELLE Sandrine, MARCY Jean-Pierre, DAOULAS Stéphanie, BAKKER Hubert, MONOT Laure, EL MKELLEB Fabien, PIGNON Mylène, ROBILLARD Christophe, JOSSET Isabelle, RENARD Philippe, GOMEZ Pascale, ANOUAR Rachid, HAEUSLER Camille, DOS SANTOS Carlos, HAMLIN Anne, SAUSSEY Laurent, SIMON DEL FAVERO Christophe, BUSSIER Dominique.

**Absents représentés :** /

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** LONY Eva

**Objet :** Election du Maire.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	29
Nombre de suffrages exprimés :	29
Votes pour :	27
Votes contre :	-
Abstentions :	-



Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY EVA, Conseillère Municipale, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2122-1 et L2122-7 ;

Monsieur Jean-Pierre MARCY, doyen de l'assemblée, est désigné Président de Séance ;

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un deuxième tour et, si nécessaire, à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Président procède à la constitution du bureau et le Conseil Municipal a désigné Madame Camille HAEUSLER et Monsieur Farid MEDBOUB comme assesseurs.

Après un appel à candidatures, deux candidats sont présentés :

- Monsieur Laurent GAUTIER ;
- Monsieur Christophe SIMON DEL FAVERO

Chaque Conseiller Municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

**Après dépouillement, les résultats sont les suivants :**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- Nombre de votants : **29**
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : **0**
- Nombre de suffrages exprimés : **29**
- Majorité absolue : **15**

**Ont obtenus :**

- Monsieur Laurent GAUTIER : **27 voix**
- Monsieur Christophe SIMON DEL FAVERO : **2 voix**

**Monsieur Laurent GAUTIER, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.**

Fait et délibéré en séance, le samedi 21 mars 2026.

**Laurent GAUTIER**

Maire de Tournan-en-Brie  
Conseiller départemental  
Président de la Communauté de Communes  
Les Portes Briardes entre villes et forêts



Publication du compte rendu des délibérations le : **23/03/2026**  
Transmise au Représentant de l'État le : **23/03/2026**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

**Eva LONY**

Secrétaire de séance


